Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 10

Quellentext: Le Doyen Bridel et le tombeau de la reine Berthe
Autor: Bridel, Ph.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

der de subventions, ni de subsides à personne. Les déficits n'étaient pas énormes et l'imprimeur y mettait du sien. Mais la situation a changé depuis quelque temps. Tout a renchéri, surtout la main-d'œuvre. A chaque renouvellement de l'année, quelques vides se sont produits chez les abonnés : départs, décès, que de nouvelles recrues ne comblent pas suffisamment. C'est pourquoi nous prions nos abonnés de ne pas nous en vouloir et de ne pas nous fausser compagnie si nous haussons légèrement, à partir de l'an prochain, le prix de l'abonnement.

Mais cette mesure est insuffisante. Il faut absolument recruter de nouvelles adhésions. Nous adressons un pressant appel aux amis de notre histoire pour amener de nouveaux abonnés à la *Revue historique* et de nouveaux membres à la Société vaudoise d'histoire. *LES DIRECTEURS.*

LE DOYEN BRIDEL ET LE TOMBEAU DE LA REINE BERTHE

Les archives de Payerne ont reçu l'an dernier une série de documents concernant la famille De Dompierre. Parmi ceux-ci se trouvent les lettres que le doyen Bridel écrivit au colonel Rodolphe De Dompierre qui, lors de fouilles à l'église abbatiale de Payerne, en 1817, découvrit des ossements qu'il supposa être ceux de la reine Berthe.

Il n'est pas sans intérêt de relire, à cent ans de distance, cette correspondance, qui ne manque pas de saveur, et que nous nous bornons à transcrire.

* * *

A Monsieur le colonel de Dompierre, à Payerne.

Monsieur le Colonel!

Le Conseil d'Etat m'ayant fait la grâce de m'envoyer copie de votre rapport sur le tombeau découvert dans la tour de Saint-Michel dans votre ville, et présumé celui de la Reine

Berthe, je prends la liberté de vous demander quelques éclaircissements sur cet objet. Le plaisir que j'ai eu à faire votre connaissance à la Société helvétique, lors de sa réunion à Berne, servirà d'excuse à mon importunité.

L'intéressant rapport fait au Conseil d'Etat m'a à peu près convaincu que ce tombeau était celui de la Reine Berthe [1]. Mais permettez-moi de vous demander si dans ce même local, il n'y a aucun indice d'autre tombe; car ce n'est pas Berthe seule qui a été inhumée dans le cloître ou l'église abbatiale de Payerne, son mari Rodolphe II y fut enseveli en 937, et son fils Conrad en 993 et sans doute aussi quelque autre membre de la famille royale de Bourgogne. Or il n'est pas à croire qu'ils ayent été placés dans des lieux différens, mais dans un caveau commun.

Si ce tombeau n'eût pas été violé et spolié, on y eût trouvé sur la pierre de couverture une figure de femme couchée selon la coutume de ce siècle et dans l'intérieur quelques joyaux ou pierreries, comme il y en avait dans la tombe de l'impératrice Anne de Hohenberg, première femme de Rodolphe de Habsbourg inhumée à Basle en 1287. A cette époque, on ne mettait pas d'inscription, au moins pour l'ordinaire.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir l'année précise de la mort de Berthe; mais ce fut peu d'années après sa chartre connue sous le nom de *testament de la Reine Berthe,* de l'an 966. Elle était encore en vie l'année suivante, comme il paraît par une chartre du roi Conrad son fils donnée à Lausanne le 8 avril 967, confirmant celle de sa mère.

On ne connaît pas mieux la date de sa naissance, celle de son mariage avec Rodolph II tombe sur l'année 916 ou 917,

[1] On sait que la Reine Berthe a été inhumée, non dans la Tour St-Michel, mais dans l'abbatiale même, devant le chœur. Un chanoine de Soleure vit son tombeau au XVe siècle.

après la bataille de Vinterthur et sans doute qu'elle avait alors une vingtaine d'années. D'où l'on peut conclure qu'elle avait environ 70 ans quand elle dota si richement l'abbaye de Payerne. Tandis que son second mari Hugues vivait en Italie, et s'y livrait à des débauches qui le rendirent odieux à Berthe, elle restait dans les Etats de son fils *Conrad* et séjournait en divers lieux comme *Soleure, Lausanne, Orbe,* le château de *Chavornay* et *Payerne.*

Je ne sais où l'auteur de l'histoire de l'Helvétie occidentale a pris que *Payerne* était la capitale de la Transjurane. Comme il ne cite jamais ses sources ni ses authorités, son livre mérite peu de croyance et renferme une foule d'assertions hazardées, outre une foule de fautes de chronologie, ce qui est cause qu'en fait d'histoire cet ouvrage ne fait pas authorité. A cette époque, *Payerne* ayant été donné à l'Abbaye, ne pouvait être *capitale;* tout au plus, s'il y avait un château, c'était une résidence temporaire.

Il serait bon, Monsieur! de recueillir toutes les données possibles. Pour cela il faudrait voir s'il n'y a rien dans les archives de votre ville en *documens* ou *chartres* de cette époque, s'il n'y a point de *chronique manuscrite* gardée dans quelque famille et interroger jusqu'aux traditions populaires et aux vieux proverbes.

Comme le nom de *Berthe* est lié avec celui de *Payerne,* j'ose croire qu'il est de l'honneur de votre ville de consigner la découverte de son tombeau par un monument ou une inscription au cas que le Conseil d'Etat ne le fasse pas. Dans l'idée qu'il y pensait, je lui ai envoyé une *inscription latine* pour la *table* qui couvrira le tombeau de Berthe. Je ne sais encore s'il trouvera convenable de l'employer : mais s'il laisse ce soin à la ville dont elle fut la bienfaitrice et que cette ville veuille exprimer sa reconnaissance à la mémoire de cette excellente reine, j'aurai le plaisir, Monsieur! de vous commu-

niquer cette inscription, ainsi que le dessin idéal d'une charmante *médaille,* sur la restauration de ce tombeau, qu'on pourrait peut-être faire par souscription, et qu'on donnerait pour prix de collège aux écoles de votre ville.

Comme dans mes loisirs je m'occupe de nos antiquités helvétiques, la découverte de votre tombeau est pour moi d'un grand intérêt, et je ne pouvais, pour en savoir davantage, m'adresser mieux qu'à vous, Monsieur! qui cultivés les sciences et aimés l'histoire de la commune Patrie.

Si les *Etrennes helvétiques* de 1818 n'avaient pas paru avant de recevoir la communication de votre mémoire, elles eussent contenu un article sur cette découverte; c'était même l'idée du Conseil d'Etat, à en juger par cette phrase de la lettre de M. le Chancelier : *Le Conseil d'Etat nous a chargés de vous faire cette communication dans l'idée qu'elle pourrait vous offrir assés d'intérêt pour faire l'objet d'un article dans les « Etrennes helvétiques »*. Mais ce qui ne se fait pas une année peut se réserver pour la suivante, si Dieu nous prête vie.

Recevés, Monsieur le Colonel, l'assurance de la considération la plus distinguée et du dévouement helvétique avec lesquels j'ai l'honneur d'être

votre très humble et très obéissant serviteur
Ph. BRIDEL, past.

Montreux, ce 17 novembre 1817.

* * *

A Monsieur le Colonel de Dompierre, à Payerne.

Montreux, ce XXI novembre 1817.

Monsieur et très honorable collègue!

Je réponds à lettre vue à votre lettre reçue aujourd'hui et je commence par vous remercier pour tout ce qu'elle renferme d'obligeant.

En toute autre saison, je me rendrais avec empressement à votre aimable invitation; mais j'ai commencé l'instruction de mes cathécumènes que je n'interromps jamais jusqu'à Paques, qui étant l'année prochaine le 22 mars exige plus que jamais la plus grande assiduité à ce que j'appelle le premier devoir des pasteurs, l'instruction chrétienne de la jeunesse; d'ailleurs, Monsieur! mes conseils vous seraient inutiles pour cette fouille; vous connaissés le local; vous savés où vous devés chercher et j'espère que ces travaux seront suivis d'un heureux succès et vous vaudront quelque découverte intéressante sur les tombeaux de la famille royale des monarques transjurains.

Je me rends par conviction à votre distinction sur la sépulture des hommes et des femmes dans une abbaye de notre sexe, et je crois comme vous, que les cadavres féminins n'allaient pas plus loin que le péristyle, que ne dépassait jamais les filles ou femmes dans les abbayes de Bénédictins; ainsi Berthe aura été séparée de son mari Rodolphe et de son fils Conrad. J'ignore si elle a eu d'autres filles qu'Adélaïde qui n'a pas été inhumée à Payerne, mais dans l'abbaye de *Selta* (Saletio) petite ville à 6 lieues en dessous de Strasbourg...

... Quant à la médaille, ce n'est qu'une idée; elle serait en bronze, de la grosseur d'un petit écu ou un peu plus; d'un côté serait cette inscription qui remplirait le champ :

BERTHAE
TRANSJUR. REGINAE
SEPVLC. RESTAVRAV.
PATERN. HELVET.
S. P. Q. VAVDENSIS
MDCCCXVIII

Berthae transjuranorum reginae sepulchrum restauravere Paterniaci Helvetiorum senatus populusque vaudensis (Si ce

n'était pas le Conseil d'Etat, mais la ville de Payerne qui fît frapper cette médaille, il faudrait un changement.)

Au revers serait représentée une *femme couronnée filant* au fuseau, avec cette légende autour :

ADMOVIT MANVM COLO REGIA NETRIX

la royale filandière a mis la main au fuseau; les trois premiers mots pris sont de la *vulgate,* du portrait de la femme forte (proverbes de Salomon, chap. XXXI, v. 19).

Comme la *quenouille de Berthe* est généralement connue, c'est ce trait de la vie œconomique de cette laborieuse princesse qu'il importait le plus de rappeler. D'ailleurs Ruchat a vu un sceau de cette reine où elle était représentée filant sur un throne, sans parler de sa selle où devait être un trou pour la quenouille. Voilà, Monsieur! mon idée et je vous le répète cette médaille serait recherchée pour les cabinets numismatiques, les femmes même voudraient l'avoir...

... Les ossemens de Berthe devaient être remis dans les restes de l'ancien *sarcophage* recouvert de la table portant une inscription, et placés dans le péristyle ou portail de votre église actuelle qui je pense offrirait assés de place. Mais je ne connais pas assés *vos lieux* saints pour parler pertinemment...

Votre bien dévoué serviteur
Ph. BRIDEL, past.

N. B. — J'espère qu'on mettra quelque pompe à la restauration publique du tombeau où seront replacés les restes de Berthe, *cujus,* selon le vœu des anciens *molliter ossa cubant!*

* * *

Monsieur et très cher collègue,

Ayant été chargé par le Conseil d'Etat de faire graver à Vevey l'inscription de la table de marbre qui doit recouvrir

le sarcophage de *Berthe*, je dois vous prévenir que l'ouvrage est fini et que M. Doret est chargé d'envoyer le monument à Payerne; il vous sera adressé. Vous voudrez bien le recevoir et le faire poser de plat sur le sarcophage qui est mis sans doute dans un lieu sur lequel on ne doit pas marcher.

M. Doret m'a dit qu'il travaillait une colonne (chèvre) pour la fontaine de votre ville, qui sera bientôt achevée. Le même char qui viendra la prendre ne pourrait-il pas se charger en même temps de la table? J'en ai parlé à M. le landamman Monod qui trouve que ce mode de transport éviterait des frais inutiles. J'attendrai, Monsieur, votre réponse sur ce point...

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute ma considération et de tout mon dévoûment.

Montreux, ce 29 juin 1818.

Votre très obéissant serviteur
Ph. BRIDEL, past.

P. S. — Si la chèvre et la table ne sont pas encore partis, je vous prierais de commander à M. Doret quatre pieds pour soutenir le sarcophage au-dessus du niveau de votre église à 10 pouces au moins; cet antique tombeau d'une pierre grossièrement taillée resortirait d'autant mieux et serait comme encadrée entre deux ouvrages de construction moderne.

(Au verso.)

Vibisci, prid. Kalend. jul. sero.

Fontis columna profecta est. Ergo Berthae monumentum tantum diti marli proximae septimanae proficiscetur ut a sculptore ipso accepi hacce hora.

* * *

Monsieur et très cher Collègue!

Votre dernière lettre est arrivée durant un voyage que j'ai fait à la vallée de Bagne, pour voir par mes yeux les effets de

la débâcle; à mon retour, je suis allé à Vevey. L'inscription était partie; il était donc trop tard.

Si vous croyés nécessaire de relever le *sarcophage* vous pouvés toujours faire tailler à Payerne quatre petits *socles* du même grès que le corps du *sarcophage;* il ne serait point du style du temps de les faire en *boule;* ils doivent tout simplement être quarrés pour répondre au corps du monument.

J'espère vous voir à Lausanne à la réunion Helvétique. 80 membres ont écrit qu'ils y viendraient; beaucoup d'étrangers de distinction s'y trouveront. Le gouvernement donne 25 louis pour un prix et autant pour une petite fête aux Confédérés, qui se fera sur le lac le dernier jour, si le temps est beau.

Ph. BRIDEL, past.

Montreux, XIII juillet 1818.

P. S. — Vous serés sans doute content du travail de l'inscription; elle fera honneur et plaisir à votre ville et les voyageurs la visiteront. Il faudra que le *cicerone* qui la leur montrera en ait une traduction française pour ceux qui ne savent pas le latin; dans les prochaines *Etrennes* il y aura un morceau relatif à ce monument.

* * *

Monsieur et très honoré collègue!

Je n'ai pas voulu laisser repartir le courrier sans vous répondre sur ce pauvre *ut traditur* qui a *refroidi le zèle* de votre municipalité selon *votre expression.* Il ne vient pas de *moi* : il n'était point dans le projet d'inscription présenté au Conseil d'Etat, dont je puis montrer la première minute telle que je la lui ai adressée. Dans une lettre du Conseil d'Etat que j'ai sous les yeux, il y a textuellement cette phrase (18 mars 1818) : « A cette occasion, nous devons dire Monsieur

« le Doyen! que le projet d'inscription que vous avez donné « pour le *tombeau présumé* de la Reine Berthe a été trouvé « fort beau; mais il semble cependant ne pouvoir être adopté « sans changement, vu qu'il donne comme certain un fait qui « n'est que très vraisemblable : ce que *l'inscription devrait « exprimer.* »

Que faire? Entrer dans l'idée du Conseil d'Etat. Aucune formule ne convenait mieux que *ut traditur,* qui se trouve dans d'autres marbres et qui pour ceux qui connaissent le *style lapidaire* exprime une vraisemblance au premier degré au-dessous de la vérité rigoureuse et mathématiquement prouvée. Nous n'en parlerons pas dans la traduction de ce malheureux *ut traditur...*

... J'espère que ceci ne diminuera point l'estime que je désire obtenir de vos magistrats municipaux non plus que l'article que je compte mettre dans nos prochaines *Etrennes helvétiennes,* dont je vous parlerai.

Recevés Monsieur et très cher collègue! l'assurance de mon plus affectueux dévouement.

Ph. BRIDEL, past.

Raptim ex Museo ; samedi 18 juillet 1818.

* * *

Le colonel De Dompierre ayant demandé au doyen Bridel une pièce de circonstance, celui-ci envoie les strophes connues :

Neuf siècles sont tombés dans le fleuve des âges,
Sans que ta gloire, ô Reine, ait perdu son éclat;
etc., etc.

accompagnées d'une traduction de l'inscription du tombeau et de la lettre suivante :

Monsieur et très honoré Collègue!

Vous êtes un terrible homme; et pourtant on ne peut rien vous refuser : prescrire un sujet et donner 24 heures pour l'exécuter, c'est par trop tyrannique :

Tant bien que mal faits, sans avoir le temps de les polir, voici des strophes. Une belle voix de *basse-contre* doit chanter seule le récitatif de huit vers: puis un chœur de filles reprendra après chaque strophe le refrein de quatre vers : telle est la marche que je conseille et pour laquelle la pièce est faite.

Pour surcroît de travail, ne faut-il pas que vous me demandés la traduction de l'inscription, comme si une ville telle que Payerne, qui fourmille de savans tant laiques que ecclésiastiques, n'avait pas un homme capable de le faire; c'est se moquer de moi : néanmoins j'obéis passivement.

Si mes parens n'étaient pas arrivés hier je serais allé de suite à Payerne pour voir la cérémonie, mais vu que la chose est en bonnes mains je n'en suis pas en peine; j'espère que votre Conseil municipal, dont j'ambitionne le suffrage, n'en sera pas mécontent; le moins qu'il pourra faire pour la bonne bouche, c'est la *médaille proposée.*

Adieu, bien du plaisir en buvant en souvenir de Berthe, car Helvétiquement, tout doit finir par un repas arrosé du vin de *Bertholo.*

Mardi soir, 11 août 1818.

Tout à vous et à la Reine Berthe
Ph. BRIDEL, past.

* * *

Le transfert des restes présumés de la Reine Berthe de l'Abbatiale au Temple eut lieu le 15 août 1818 en grande cérémonie.

Répondant le 21 août à M. De Dompierre, le Doyen Bridel écrit :

... Vous voudrez bien recevoir mes remerciemens... pour les détails intéressans qu'elle (la lettre de De D.) contient et pour la santé qu'on m'a fait l'honneur de me porter.

Vous voudrés bien remercier toutes les personnes, à commencer par Madame de Dompierre, qui ont fait valoir mes rimes en les déclamant et en les chantant.

Vous voudrés bien faire ce que vous semble bon concernant la pièce, à condition que si elle s'imprime le nom de l'auteur n'y paraisse pas...

Vous voudrés bien enfin croire à la considération et au dévoument de

Votre très affectionné Collègue
Ph. BRIDEL, pas.

* * *

Montreux, 5 septembre 1818.

Monsieur et très honoré Collègue.

En finissant l'article du *Tombeau de Berthe* pour les prochaines *Etrennes Helvét.* qui sont sous presse, j'ai trouvé qu'il me manquait une copie de l'inscription latine, n'en ayant gardé aucune ou l'ayant égarée. Comme je n'ose me fier à ma mémoire pour tous les mots et les arrangemens de ligne, je viens vous prier, mon très cher Monsieur, de m'en envoyer une exacte copie sur le marbre, parce qu'elle doit paraître dans le dit article.

Mandés moi en même temps si la *selle de Berthe* que j'ai vu dans ma jeunesse à Payerne subsiste encore et en ce cas si le public curieux est admis à la voir ainsi que le *pertuis* ou *gaine* qui servait à tenir la quenouille.

J'ai quelque dessein de présenter le *projet de médaille* à son honneur... Je suis convaincu que la vente de ces pièces

couvrirait les frais de fabrication; que plusieurs personnes en achèteraient pour prix dans les *écoles de filles*, que tout Payernois voudrait l'avoir et qu'enfin tous les cabinets numismatiques publics ou particuliers de l'Europe, qui en compte plusieurs mille, seraient empressés de se la procurer. Pensés-y; parlez-en aux gens intéressés à la gloire de votre patronne et à l'honneur de votre ville dont le nom y paraîtrait nécessairement...

... Je suis fâché que notre gazettier n'ait pas donné plus de détails sur votre fête du 15 dernier, elle le méritait assurément; chacun me demande ce que j'en sais, mais cet homme aime mieux assurément nous donner des niaiseries libérales que de nous parler de ce qui intéresse la Suisse.

Adieu, bonsoir! mes yeux se ferment de sommeil; mais dormant ou éveillé tout à vous,

Ph. BRIDEL, past.

* * *

12 septembre 1818.

Monsieur et cher Collègue.

En vous remerciant de votre aimable lettre, je dois répondre à votre question sur le *Vaudensis* mis pour *Valdensis*. La raison en est simple, et je l'ai dite au Conseil d'Etat; c'est que les *Valdenses* sont les *habitants des vallées du Piémont* appelés comme vous *Vaudois* en français; mais comme nous n'avons rien de commun qu'un même culte, *vaudensis* est plutôt le nom actuel du canton anciennement appelé dans les chartres le *pays de Vaulx,* ensuite de Vaud. C'est ce qui m'a, crainte d'équivoque, fait préférer *Vaudensis* à *Valdensis,* d'autant plus que plusieurs vieux documens portent *patria Vaudi.*

Bien obligé de votre dessin de la selle de Berthe, vraiment curieuse en son genre et digne d'une dissertation pour notre

Académie celtique, si elle n'était morte et enterrée. Le soin que l'on a pris à *Payerne* depuis tant de siècles de conserver cette pièce fameuse, fait croire qu'elle est génuine et milite en faveur de l'opinion que Berthe s'y est enfourchée; je crois avoir, dans un journal allemand, vu des desseins de selles pareilles employées dans le XIme siècle.

L'article intitulé le *Tombeau de Berthe* est parti pour l'imprimerie; j'espère que le Conseil municipal de Payerne et vous serés content de ce travail qui contient une biographie de la Reine Berthe tirée de plus de 200 volumes latins, français, allemands, etc. péniblement compulsés; encore si j'avais eu pour me fortifier un flacon de Bertholo...

Un baiser helvétique à votre joli garçon, mes hommages à son aimable et bonne mère. Comme je ne puis vous aider que de mes vœux pour avoir une Berthe, recevés-les à titre d'auxiliaires.

Tout à vous, raptim, mais amore
—more
—ore
et re votre dévoué serviteur.

Ph. BRIDEL, past.

* * *

Enfin, dans une dernière lettre du 13 novembre 1818, où le doyen Bridel présente ses condoléances au colonel De Dompierre pour la mort de sa femme, il ajoute :

« J'ignore si vous avés vu les *Etrennes* de 1819 qui viennent de paraître; elles contiennent une *notice biographique de Berthe,* qui j'espère vous intéressera, parce que nous n'en avions point. Je ne doute nullement que vos bons concitoyens ne soyent contens de ce que je dis de leur ville. Comme la vente de ce numéro est au profit des pauvres, j'ose vous le recommander à vous, mon cher collègue et à vos amis. »

Communiqué par A. BURMEISTER.